

2011_B219

OBJET : Ressources - Finances - Fonds de concours globalisés - Octroi de fonds de concours globalisés de fonctionnement d'équipements au rayonnement communautaire

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Régis MARTIN

Objet : Fonds de concours globalisés - Octroi de fonds de concours globalisés de fonctionnement d'équipements au rayonnement communautaire

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose de valider l'attribution de fonds de concours de fonctionnement d'équipements au rayonnement communautaire pour un montant total de 4 662 985,20 €.

Exposé des motifs :

La délibération 2010-A042 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 fixe les modalités d'attributions des fonds de concours de fonctionnement aux communes membres de la Communauté du Pays d'Aix.

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, nous vous proposons de procéder à l'attribution des fonds de concours globalisés de fonctionnement suivants :

nombreux clubs et sportifs de haut niveau présents aux compétitions nationales et internationales.

A ce titre là ils contribuent eux aussi au rayonnement de notre territoire.

Il s'agit en particulier de :

- **Le Complexe sportif du val de l'Arc**

Le complexe sportif du Val de l'Arc (10ha) accueille chaque année en permanence 20 clubs ou associations sportives et les étudiants licenciés à la FFSU. Ces divers licenciés utilisent au quotidien les différents équipements de ce complexe à savoir le gymnase, le dojo, le mur d'escalade, les terrains extérieurs, les terrains de tennis. Ces clubs représentent un total de 7 150 licenciés hors étudiants, dont 1 100 adhérents ne résidant pas à Aix et habitant le territoire communautaire.

Quatre de ces clubs résidents sont reconnus comme « clubs de sport de haut niveau » par la Communauté du Pays d'Aix : AUC Handball, AUC Badminton, AUC Judo, AUC Taekwondo. D'autres clubs bénéficient de ce complexe et ses infrastructures pour y organiser chaque année des manifestations à caractère international (Escrime, GR, Squash et autres).

- **Le Complexe sportif Carcassonne**

Le complexe sportif de Carcassonne (10ha) accueille en permanence douze clubs ou associations sportives soit dans le cadre d'une pratique de compétition soit pour du loisir. **Un de ces clubs est reconnu de haut niveau par la Communauté du Pays d'Aix (Aix Athlé Provence).**

3 220 personnes sont licenciées dans ces clubs dont 260 hors ville d'Aix. Ces chiffres ne prennent pas en compte les associations d'étudiants ou de lycéens (FFSU, UNSS) qui regroupent des jeunes issus de tout le territoire communautaire.

- **Le Complexe sportif de la Pioline**

Le complexe sportif de la Pioline (4ha) accueille 22 associations sportives et associations d'entreprises de la zone commerciale des Milles. **Deux clubs de haut niveau communautaire y sont des clubs résidents (PAB13, Gymnastique du Pays d'Aix).**

4 300 licenciés parmi les 6 clubs fédéraux fréquentent régulièrement ce site dont 760 habitants d'une commune de la Communauté du Pays d'Aix. Toutes les autres associations utilisant ce site (association sportive de la Société Générale, l'AS Groupama, Areva, Foyer des jeunes travailleurs) ne sont pas comptabilisées en terme d'effectif.

- **Complexe sportif Maurice David**

Le complexe sportif Maurice David (7ha) accueille plus de 5.000 adhérents dont près de 500 hors commune d'Aix. Treize clubs sont programmés en permanence sur ce site, dont deux reconnus de haut niveau par la Communauté du Pays d'Aix (le PARC, PAUCH). De nombreuses associations d'étudiants (FFSU, SIUAPS, Lycée Militaire) sont utilisatrices au quotidien de ces infrastructures.

Objet	Dépenses	Recettes	Net	%	Montant FDC	Avis Commission des Finances du 24/05/11
Complexe sportif du Val de l'Arc	532 491,53 €	5 624,00 €	1 725 151,48 €	30%	517 545,44 €	517 545,44 €
Complexe sportif Carcassonne	543 013,96 €					
Complexe sportif de la Pioline	261 939,90 €					
Complexe Sportif Maurice David	393 330,09 €					
* Recettes communes	1 730 775,48 €	5 624,00 €	1 725 151,48 €	30%	517 545,44 €	517 545,44 €

II - VILLE DE VITROLLES :

La ville de Vitrolles dispose d'équipements dont la vocation et les services offerts dépassent manifestement le seul cadre de la commune et au-delà, contribuent au rayonnement de notre territoire.

A - Equipements culturels :

- **Ecole Municipale de Musique, Danse et d'Arts Lyriques (EMMDAL) :**

Cet équipement d'animation culturelle accueille près de 800 élèves par an, ce qui le positionne comme étant le deuxième établissement en effectif après le conservatoire d'Aix en Provence.

Le volume hebdomadaire d'enseignement correspond à un total de 460 heures (378h pour les cours de musique et 82h pour les cours de danse).

Une tarification « élèves CPA » existe depuis plusieurs années et profite à de nombreux élèves issus de Vitrolles mais aussi des communes alentours. Outre ceux de la CPA, d'autres élèves venant des communes telles que Rognac, Marseille, Berre l'Etang ou Marignane sont inscrits dans cet établissement.

Equipement	Dépenses	Recettes	Net	%	Montant FDC	Avis Commission des Finances du 24/05/2011
Ecole municipale de Musique, Danse et Arts Lyrique	1 500 428,71 €	81 139,00 €	1 419 289,71 €	30,00%	425 786,91 €	425 786,91 €
	1 500 428,71 €	81 139,00 €	1 419 289,71 €	30,00%	425 786,91 €	425 786,91 €

- **Médiathèques :**

La ville de Vitrolles possède la discothèque la plus riche du bassin communautaire et métropolitain avec plus de 15 000 documents.

Equipement	Dépenses	Recettes	Net	%	Montant FDC	Avis Commission des Finances du 24/05/11
Médiathèques	1 698 766,34 €	0,00 €	1 698 766,34 €	30,00%	509 629,90 €	509 629,90 €
	1 698 766,34 €	0,00 €	1 698 766,34 €	30,00%	509 629,90 €	509 629,90 €

B - Equipements sportifs :

- **Complexe Carpentier :**

Le Complexe Carpentier est un équipement d'animation sportive qui accueille 64 800 élèves par an. 32% des élèves fréquentant l'installation sportive sont issus des communes membres de la CPA.

De plus cet équipement est un lieu d'organisations annuelles sportives de haut niveau (Basket pré national fille, GRS etc...)

Equipement	Dépenses	Recettes	Net	%	Montant FDC	Avis Commission des Finances du 24/05/2001
Complexe Carpentier	270 546,33 €	87 225,79 €	183 320,54 €	30,00%	54 996,16 €	54 996,16 €
	270 546,33 €	87 225,79 €	183 320,54 €	30,00%	54 996,16 €	54 996,16 €

- **Complexe Maurice Piot :**

Le Complexe Piot est un équipement d'animation sportive qui accueille 48 240 élèves par an. 32% des élèves fréquentant l'installation sportive sont issus des communes membres de la CPA.

De plus cet équipement est un lieu d'organisations annuelles sportives de haut niveau (Basket pré national fille, Judo, Arts martiaux etc...)

Equipement	Dépenses	Recettes	Net	%	Montant FDC	Avis Commission des Finances du 24/05/11
Complexe Piot	164 241,47 €	31 838,88 €	132 402,59 €	30,00%	39 720,78 €	39 720,78 €
	164 241,47 €	31 838,88 €	132 402,59 €	30,00%	39 720,78 €	39 720,78 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU la délibération n°2010_A042 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **ATTRIBUER** les fonds de concours tels que présentés dans le tableau ci-après ;

Communes	Objet		Dépenses nettes de fonctionnement	Fonds de concours CPA	%
AIX EN PROVENCE	Cité du Livre	Equipements Culturels	10 384 353,39 €	3 115 306,01 €	30,00%
	Ecole de Musique				
	Ecole d'Art				
	Complexe sportif du Val de l'Arc	Equipements Sportifs	1 725 151,48 €	517 545,44 €	30,00%
	Complexe sportif Carcassonne				
	Complexe sportif de la Pioline				
	Complexe Sportif Maurice David				
Total AIX EN PROVENCE				3 632 851,45 €	
VITROLLES	Ecole De Musique, Danse et Arts Lyrique (EMMDAL)	Equipements Culturels	1 419 289,71 €	425 786,91 €	30,00%
	Médiathèques		1 698 766,34 €	509 629,90 €	30,00%
	Complexe Carpentier	Equipements Sportifs	183 320,54 €	54 996,16 €	30,00%
	Complexe Piot		132 402,59 €	39 720,78 €	30,00%
Total VITROLLES				1 030 133,75 €	
TOTAL GENERAL FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT AU RAYONNEMENT COMMUNAUTAIRE				4 662 985,20 €	

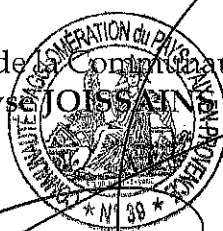
➤ **DIRE** que les crédits sont prévus au compte 65/657341/020 du Budget 2011.

OBJET : Ressources - Finances - Fonds de concours globalisés - Octroi de fonds de concours globalisés de fonctionnement d'équipements au rayonnement communautaire

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINE MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**